

# INTRODUCTION AU DROIT PUBLIC

Frédéric BOUHON

2021-22

# Pourquoi étudier le droit public?

L'étude du droit permet d'aborder, sous un angle particulier, l'organisation de la société.

C'est particulièrement vrai du droit public, qui concerne davantage la dimension collective des rapports humains.

C'est quoi le droit public? Métaphore de l'île déserte.

# Approche générale

Axe descriptif

Axe analytique

# Modalités du cours

Lisez les engagements pédagogiques...

# Modalités du cours

## 1) Horaires

Mercredis de 13h à 16h (10 séances)

# Modalités du cours

## 2) Supports

- Constitution et législation
- Plan général du cours  
(accessible via les engagements pédagogiques)
- Powerpoint (*idem*)
- Manuel (à paraître)

# INTRODUCTION AU DROIT PUBLIC

Considérations générales  
et particularités belges

Frédéric BOUHON et Xavier MINY



 LORCIER

# Modalités du cours

## 3) Contacts et séances questions/réponses

Prof. Frédéric BOUHON

f.bouhon@uliege.be

04/366.31.55

Bureau R45, bât. B31 (Sart-Tilman)

Lena GERON, chercheuse doctorante

lena.geron@uliege.be

04/366.30.68

Bureau R34, bât. B31 (Sart-Tilman)

# Modalités du cours

## 4) Examens

Examen écrit en janvier

Examen écrit en mai-juin (1<sup>er</sup> bac. uniquement)

Examen écrit en août-septembre

# Modalités du cours

## 4) Examens

Prendre avec soi : les codes et/ou la législation pertinents

Documents reliés

Possibilité de souligner/surligner

Interdiction d'annoter

# Modalités du cours

## 5) Comment travailler ?

Liberté mais quelques conseils...

- Étudier avec la législation
- Lire le Manuel (grands/petits caractères)
- Être attentif à la terminologie
- S'appuyer sur le plan détaillé
- Participer
- Poser des questions

- Chapitre 1<sup>er</sup> - Le droit, le droit public et l'État
- Chapitre 2 - La constitution
- Chapitre 3 - La monarchie héréditaire
- Chapitre 4 - Le fédéralisme
- Chapitre 5 - La démocratie représentative
- Chapitre 6 - L'équilibre et l'exercice des pouvoirs
- Chapitre 7 - Le parlementarisme
- Chapitre 8 - L'État de droit
- Chapitre 9 - Le droit international public
- Chapitre 10 - Les droits fondamentaux

# **CHAPITRE 1<sup>er</sup>**

## **LE DROIT, LE DROIT PUBLIC ET L'ÉTAT**

# Questionnaire de départ

- 1) Qu'est ce que le droit (public) ?
- 2) Existe-t-il une différence entre une règle de droit et une règle morale ?
- 3) Qu'est-ce qu'un État ?
- 4) Que comprend le territoire d'un État ?
- 5) L'État Islamique était-il un État ?
- 6) La Catalogne peut-elle être un État ?

# Concepts-clés

- 1) Juspositivisme et jusnaturalisme
- 2) Monopole de la violence légitime
- 3) Reconnaissance d'un État

# INTRODUCTION AU DROIT PUBLIC

## Chapitre 1<sup>er</sup>. Le droit, le droit public et l'État

### **I. Le droit**

Qu'est-ce que le droit?

Droit subjectif : *prérogative ou avantage juridique dont peut se prévaloir une personne*

Droit objectif : *l'ensemble des normes juridiques*

# INTRODUCTION AU DROIT PUBLIC

## Chapitre 1<sup>er</sup>. Le droit, le droit public et l'État

### **I. Le droit**

#### **A. La norme juridique**

*Règle ou norme* : synonymes

La norme juridique : *un acte humain qui vise à provoquer une conduite d'autrui*  
(Hans Kelsen)

Typologie : l'*obligation* (positive ou négative) et la *permission*

# INTRODUCTION AU DROIT PUBLIC

## Chapitre 1<sup>er</sup>. Le droit, le droit public et l'État

*Non est potestas Super Terram quæ Compare*

### **I. Le droit**

#### **A. La norme juridique**

notion d'*acte de contrainte* : la transgression de la norme est susceptible d'entraîner un acte de contrainte

# INTRODUCTION AU DROIT PUBLIC

## Chapitre 1<sup>er</sup>. Le droit, le droit public et l'État

*Non est potestas Super Terram quæ Compare*

### **I. Le droit**

#### **A. La norme juridique**

notion d'*acte de contrainte* : la transgression de la norme est susceptible d'entraîner un acte de contrainte

# INTRODUCTION AU DROIT PUBLIC

## Chapitre 1<sup>er</sup>. Le droit, le droit public et l'État

*Non est potestas Super Terram quæ Compare*

### **I. Le droit**

#### **A. La norme juridique**

notion d'*acte de contrainte* : la transgression de la norme est susceptible d'entraîner un acte de contrainte

# INTRODUCTION AU DROIT PUBLIC

## Chapitre 1<sup>er</sup>. Le droit, le droit public et l'État

*Non est potestas Super Terram quæ Compare*

### **I. Le droit**

#### **A. La norme juridique**

notion d'*acte de contrainte* : la transgression de la norme est susceptible d'entraîner un acte de contrainte

# INTRODUCTION AU DROIT PUBLIC

## Chapitre 1<sup>er</sup>. Le droit, le droit public et l'État

### I. Le droit

#### B. Le droit, *ensemble* des normes juridiques - Notion d'*ordre juridique*

- Le droit est constitué par l'*ensemble* des normes juridiques.
- Chaque ensemble particulier de normes juridiques forme un *ordre juridique*.
- Un ordre juridique est un système de normes, c'est l'ensemble ordonné des normes de droit qui sont applicables à l'égard d'un groupe clairement identifié de destinataires.

# INTRODUCTION AU DROIT PUBLIC

## Chapitre 1<sup>er</sup>. Le droit, le droit public et l'État

### I. Le droit

#### B. Le droit, *ensemble* des normes juridiques - Notion d'*ordre juridique*

- *Chaque État* dispose de son *propre ordre juridique* ; l'ordre juridique belge ; l'ordre juridique brésilien ; *etc.*
- *Autres ordres juridiques*: l'*État* n'est pas la seule forme d'ordre juridique. Réflexion / référence à *L'ordre juridique*, de Santi ROMANO.

# INTRODUCTION AU DROIT PUBLIC

## Chapitre 1<sup>er</sup>. Le droit, le droit public et l'État

### I. Le droit

### B. Le droit, *ensemble* des normes juridiques - Notion d'*ordre juridique*

Santi ROMANO, *L'ordre juridique (L'ordinamento giuridico)* – 1946.

Pour Santi Romano, la thèse selon laquelle un ordre juridique est nécessairement lié à un État est

« ouvertement contraire non seulement au concept abstrait de droit (...) mais aussi à l'histoire, et à la vie juridique contemporaine, telle qu'elle se déroule en fait ».

# INTRODUCTION AU DROIT PUBLIC

## Chapitre 1<sup>er</sup>. Le droit, le droit public et l'État

### I. Le droit

### B. Le droit, *ensemble* des normes juridiques - Notion d'*ordre juridique*

Santi ROMANO, *L'ordre juridique (L'ordinamento giuridico)* – 1946.

« Au Moyen Âge, de par la constitution même de la société, divisée, morcelée en communautés nombreuses et diverses, souvent indépendantes ou vaguement reliées entre elles, le phénomène de la pluralité des ordres juridiques s'imposait à l'esprit avec une telle évidence qu'il n'eût pas été possible de ne pas en tenir compte ».

# INTRODUCTION AU DROIT PUBLIC

## Chapitre 1<sup>er</sup>. Le droit, le droit public et l'État

### I. Le droit

### B. Le droit, *ensemble des normes juridiques* - *Notion d'ordre juridique*

Santi ROMANO, *L'ordre juridique (L'ordinamento giuridico)* – 1946.

Pour Santi Romano, il convient

« de concevoir l'État simplement comme UNE DES FORMES, fût-elle la plus évoluée, de la société humaine »

et d'admettre qu'il existe d'autres ordres qui ont un caractère juridique

« non moins ni autrement que l'ordre étatique ».

Autrement dit, « l'État n'est qu'une espèce du genre droit ».

# INTRODUCTION AU DROIT PUBLIC

## Chapitre 1<sup>er</sup>. Le droit, le droit public et l'État

### **I. Le droit**

### **B. Le droit, *ensemble* des normes juridiques - Notion d'*ordre juridique***

Santi ROMANO, *L'ordre juridique (L'ordinamento giuridico)* – 1946.

« Aussi longtemps qu'elles sont en vie, c'est-à-dire qu'elles sont constituées, elles disposent d'une organisation interne et représentent un ordre qui, considéré en soi et pour soi, ne peut qu'être qualifié de juridique. L'efficacité de cet ordre sera ce qu'elle sera, selon sa constitution, ses fins, ses moyens, ses normes et les sanctions dont il pourra user ».

# INTRODUCTION AU DROIT PUBLIC

## Chapitre 1<sup>er</sup>. Le droit, le droit public et l'État

### **I. Le droit**

#### **C. Réflexion sur le lien entre droit et morale**

- Existe-t-il un lien entre le droit et la morale ? le cas échéant, quelle est sa nature ?
- Les dispositions de la loi française du 21 juin 1941 constituent-elles des règles de droit ?

# INTRODUCTION AU DROIT PUBLIC

## Chapitre 1<sup>er</sup>. Le droit, le droit public et l'État

### I. Le droit

#### C. Réflexion sur le lien entre droit et morale

*Loi française du 21 juin 1941 (Régime de Vichy) :*

Nous, Maréchal de France, chef de l'État français – le Conseil des ministres entendu – Décrétons :

Article 1er. Le nombre d'étudiants juifs admis à s'inscrire pour chaque année d'études d'une faculté, d'une école ou d'un institut d'enseignement supérieur ne peut excéder 3 pour 100 des étudiants non juifs inscrits pour cette même année durant l'année scolaire précédente

(...)

Article 3

(...)

La liste des étudiants juifs admis à s'inscrire (...) est affichée au secrétariat de la faculté, de l'institut ou de l'école.

(...)

# INTRODUCTION AU DROIT PUBLIC

## Chapitre 1<sup>er</sup>. Le droit, le droit public et l'État

### I. Le droit

#### C. Réflexion sur le lien entre droit et morale

##### 1. Le jusnaturalisme

- Conception selon laquelle la conformité à la morale est une *condition d'existence* de la règle de droit.
- Difficultés : le choix d'une *morale de référence*, le risque d'*absolutisme* moral.

# INTRODUCTION AU DROIT PUBLIC

## Chapitre 1<sup>er</sup>. Le droit, le droit public et l'État

### **I. Le droit**

#### **C. Réflexion sur le lien entre droit et morale**

##### **1. Le jusnaturalisme**

##### **2. Le positivisme juridique**

- Conception selon laquelle une règle de droit existe *indépendamment* de sa conformité à la règle morale.
- *Relativisme* moral.
- Le juriste qui adopte un point de vue positiviste est-il amoral, voire immoral ? Marcel WALINE, « Positivisme philosophique, juridique et sociologique » (1966).

# INTRODUCTION AU DROIT PUBLIC

## Chapitre 1<sup>er</sup>. Le droit, le droit public et l'État

### II. Le droit public

Distinction classique entre droit public et droit privé

Droit *privé* : ensemble des normes juridiques qui régissent les relations entre les particuliers

Droit *public* : ensemble des normes juridiques qui régissent les relations entre

- l'État et ses *organes*
- l'État et les *individus*
- l'État et les *autres États*.

# INTRODUCTION AU DROIT PUBLIC

## Chapitre 1<sup>er</sup>. Le droit, le droit public et l'État

*Non est potestas Super Terram quae*

*Compare*

### III. L'État

#### A. L'État, notion centrale du droit public

Au regard de la définition qui précède, il est indispensable d'examiner la notion d'État.

# INTRODUCTION AU DROIT PUBLIC

## Chapitre 1<sup>er</sup>. Le droit, le droit public et l'État

### III. L'État

#### B. La définition de l'État

- Qu'est-ce qu'un État ?
- Les éléments constitutifs de l'État  
Référence à Raymond CARRÉ DE MALBERG

# INTRODUCTION AU DROIT PUBLIC

## Chapitre 1<sup>er</sup>. Le droit, le droit public et l'État



*Non est potestas Super Terram quae Comparet*

### III. L'État

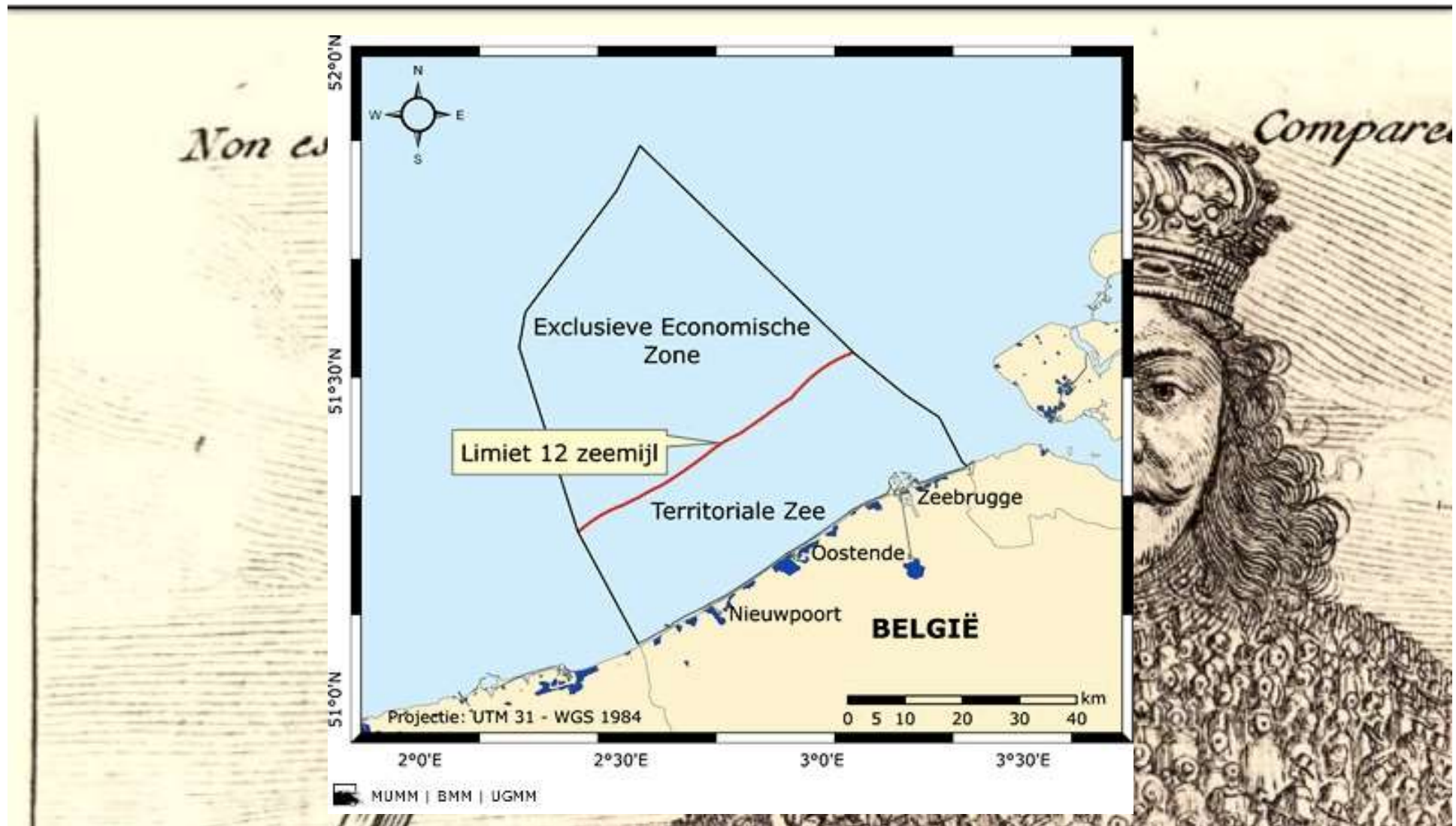
#### B. La définition de l'État

- Qu'est-ce qu'un État ?
- Les éléments constitutifs de l'État
  1. Le **territoire**
    - Le territoire terrestre (Bel. : 30.688 km<sup>2</sup>)
    - Le territoire maritime (12 milles)
    - La zone économique exclusive (200 milles)
    - Le sous-sol; le plateau continental



# INTRODUCTION AU DROIT PUBLIC

## Chapitre 1<sup>er</sup>. Le droit, le droit public et l'État



# INTRODUCTION AU DROIT PUBLIC

## Chapitre 1<sup>er</sup>. Le droit, le droit public et l'État



# INTRODUCTION AU DROIT PUBLIC

## Chapitre 1<sup>er</sup>. Le droit, le droit public et l'État

### III. L'État

#### B. La définition de l'État

##### - Les éléments constitutifs de l'État

##### 1. Le territoire

- Le territoire terrestre
- Le territoire maritime
- La zone économique exclusive
- Le sous-sol; le plateau continental
- L'espace aérien
- Les territoires qui échappent aux États:  
Haute mer et Antarctique

# INTRODUCTION AU DROIT PUBLIC

## Chapitre 1<sup>er</sup>. Le droit, le droit public et l'État

### III. L'État

#### B. La définition de l'État

- Les éléments constitutifs de l'État

##### 2. La **communauté humaine**

- Notion de *population* : l'ensemble des individus qui résident durablement sur le territoire d'un État (Bel. : 11.400.000)
- Notion de *peuple* : l'ensemble des citoyens d'un État ; notion de nationalité ; bipatridie ; apatridie ; diaspora.
- Notion de *nation*
  - E. RENAN, *Qu'est-ce que la nation ?* (1887)
  - Définition juridique de la nation

# INTRODUCTION AU DROIT PUBLIC

## Chapitre 1<sup>er</sup>. Le droit, le droit public et l'État

*Non est potestas Super Terram quæ Compare*

### III. L'État

#### B. La définition de l'État

- Les éléments constitutifs de l'État

##### 3. La **souveraineté**

- Pourquoi le territoire et la communauté humaine ne suffisent pas à définir l'État ?

# INTRODUCTION AU DROIT PUBLIC

## Chapitre 1<sup>er</sup>. Le droit, le droit public et l'État

### III. L'État

#### B. La définition de l'État

- Les éléments constitutifs de l'État

##### 3. La **souveraineté**

- Définition *négative* de la souveraineté : l'exclusion de toute soumission
- Définition *positive* de la souveraineté : la concrétisation de la puissance étatique
- Qu'est-ce qui distingue l'ordre juridique étatique des autres ordres juridiques ?
- Le *monopole* de la *violence légitime* (H. KELSEN)

# INTRODUCTION AU DROIT PUBLIC

## Chapitre 1<sup>er</sup>. Le droit, le droit public et l'État

*Le monopole de la violence légitime* (H. KELSEN)

Ce qui distingue l'ordre juridique étatique des autres ordres juridiques, c'est « la tendance à interdire l'exercice de la contrainte physique entre individus ».

« usage de la force défendu » (simple particulier) v. « usage de la force permis » (agent de l'État qui agit en application du droit).

Saisie – vol ; emprisonnement – séquestration ; meurtre – exécution.

L'usage de la force est légitime lorsque « l'exécution des actes de contrainte par ces individus peut être attribuée à la collectivité ».

« l'exercice de la contrainte est érigé en monopole de la collectivité juridique » ; l'État souverain a le monopole de la violence.

# INTRODUCTION AU DROIT PUBLIC

## Chapitre 1<sup>er</sup>. Le droit, le droit public et l'État

### III. L'État

#### B. La définition de l'État

##### - Les éléments constitutifs de l'État

##### 3. La **souveraineté**

- Définition *négative* de la souveraineté : l'exclusion de toute soumission
- Définition *positive* de la souveraineté : la concrétisation de la puissance étatique
- Qu'est-ce qui distingue l'ordre juridique étatique des autres ordres juridiques ?
- Le *monopole* de la *violence légitime* (H. KELSEN)
- La souveraineté connaît-elle des *limites* ?

# INTRODUCTION AU DROIT PUBLIC

## Chapitre 1<sup>er</sup>. Le droit, le droit public et l'État

### III. L'État

#### B. La définition de l'État

- Les éléments constitutifs de l'État

##### 4. La question de la **reconnaissance**

- Nécessité de compléter la définition par un quatrième élément
- Notion
- Difficultés inhérentes à ce quatrième élément
  - subjectivité
  - cyclicité

# INTRODUCTION AU DROIT PUBLIC

## Chapitre 1<sup>er</sup>. Le droit, le droit public et l'État

*Non est potestas Super Terram quae Comparet*

### **III. L'État**

#### **C. Naissance et disparition des États**

Les États ont une vocation perpétuelle ; leur existence est cependant délimitée dans le temps.

# Concepts-clés

- 1) Juspositivisme et jusnaturalisme
- 2) Monopole de la violence légitime
- 3) Reconnaissance d'un État